



Conseil municipal du 03 juillet 2023

Délibération n°50-23

Objet : Acquisition et implantation de nouvelles caméras de vidéosurveillance - Demande de subvention à la région Auvergne Rhône Alpes

Date de convocation : 26/06/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élue : Patricia BONNET-GONNET

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT- Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Anne-Catherine VALETTE - Julie GUINAND-BOIRON - Sophie PIVOT –Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET –Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Dorothée RODRIGUES

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire

Christian CECILLON a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN

Dominique HAZOUARD a donné pouvoir à Patricia BONNET-GONNET

Fatira RULLIERE a donné pouvoir à Anne BLANCHET

Membres absents : Véronique MERLE

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 28

I. LE CONTEXTE

La commune poursuit l'implantation de caméras de vidéosurveillance sur le territoire communal. Le coût du déploiement pour l'année 2023 est estimé à hauteur de 80 000€ HT (génie civil, fibre optique, équipements).

En 2023, il est prévu de déployer de nouvelles caméras sur l'ensemble du territoire communal dont :

- 1 caméra supplémentaire au gymnase de la Tannerie ;
- 1 caméra supplémentaire angle Avenue du Souvenir - rue des Verchères ;
- 1 caméra Avenue de Verdun - Chemin du Stade ;
- 1 caméra Chemin du Mayne.

II. LA PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Il convient de solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes pour une participation à l'investissement de caméras de vidéoprotection à hauteur de 50% à 80 % des dépenses, selon les emplacements définis.

La commission *Ressources*, réunie le 19 juin 2023, a émis un avis favorable à la majorité des membres présents, sur cette proposition.

III. LA DÉCISION

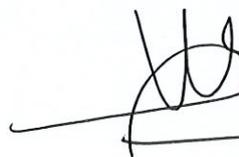
Où l'exposé de Sébastien PONCET,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents et représentés, avec quatre voix contre :

- DE **SOLLICITER** la Région Auvergne Rhône Alpes pour une subvention à hauteur de 50% à 80 % des dépenses d'investissement en vue de la réalisation de ce projet pour l'acquisition de nouvelles caméras ;
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Mornant, le 03 juillet 2023

Le Maire,



Renaud PFEFFER